

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 Février 2023 à 19h00

Nombre membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Présents : Didier CORVEY-BIRON, Annie BERECHÉ, Benjamin CHABERT, Jean-Noël MANDIER, Christian ALBERTIN, Valérie DROUVIN, Marie-Sophie BARBIER, Mickaël GRAS, René BAYLE, Nathalie DECTOT, Vincent CAILLAT, David GRAND, Régis LACROIX

Absents : Guillaume CROIZAT, Laure ALBERTIN

Sous la présidence de M. Didier CORVEY-BIRON, Maire

Secrétaire de séance : Régis LACROIX

Approbation du précédent procès-verbal

1. Délibération approuvant l'extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune

Le conseil municipal vote pour couper l'éclairage public de 23 heures le soir à 6 heures du matin. 4 panneaux seront commandés et installés en entrée de village. Le coût de la mise en place est de 356,40 € TTC par la société Greenalp, notre société de maintenance en éclairage public.

2. Point sur les travaux

- Un technicien de l'AGEDEN est venu nous conseiller pour le changement du mode de chauffage des bâtiments communaux. Il n'est pas possible de mettre en place une chaudière commune à tout le groupement de bâtiments. La distance est trop importante entre eux. On peut par contre être subventionné à hauteur de 30 000 € par l'AGEDEN pour passer aux granulés bois en remplacement de la chaudière de l'école qui est au fioul et vieillissante. Pour la salle des fêtes, un système par radiants est proposé, ou par soufflants.
- Il est décidé de confier nos travaux d'électricité à la société GBE à St Marcellin car à ce jour, pas de nouvelles des 2 autres sociétés à qui nous avons demandé des devis, et ce malgré de nombreuses relances.
- Suite à l'étude concernant les pertes de chaleur, il devient nécessaire de revoir l'isolation des murs de la Mairie et des menuiseries qui sont vieillissantes et peu hermétiques,
- Le dernier devis pour l'église est d'environ 50 000 € HT. Le département subventionnerait à hauteur de 50 % et on pourrait peut-être bénéficier du bonus rural de la Région.
- La machine à glaçon a été achetée et sera installée à la salle des fêtes.
- La salle de douche est en train d'être installée dans un appartement au-dessus de l'école.
- Chemin de Pourretière la route va être barrée durant un samedi matin afin de nettoyer les grilles et de les refixer.
- Une tournée des chemins va être programmée pour voir ce qu'il convient de faire comme travaux afin de maintenir la voirie en bon état.
- Des travaux vont être fait par le département sur la D 42 et nous avons demandé à l'entreprise ayant obtenu le marché de refixer des bordures dans la contre-allée de la D 1092.

3. Urbanisme :

- **PC LECOMTE THOMAS :** Transfert du permis de la SCI en nom propre - accepté
Parcelles A 659 – Chemin du Bressot
- DP COGNE Samuel :** Pose de panneaux photovoltaïques en toiture - accepté
Parcelles B 1238 – Chemin de Buisson Rond
- DP AUSSENAC Paul :** Création d'un abri voiture - Accepté
Parcelles A 6011 et 547 – Montée de la Blache
- DP VEGREVILLE Bertrand :** Construction d'une piscine enterrée de 4 x 8 m - Accepté
Parcelle C 0058 – Chemin de l'Eglise

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

4. Divers

- Super U fait construire un nouveau bâtiment et va déménager
- Un lotissement de 18 villas va être créé sur Vinay, en limitrophe de BEAULIEU
- Il y a 1 an une subvention avait été attribuée à l'Ukraine, elle n'a pas pu être versée sur 2022, elle est donc à reconduire au budget 2023. La même subvention est attribuée à la Turquie/ Syrie et sera portée sur le budget 2023.
- La demande de bouclier tarifaire et d'amortisseur d'électricité a été envoyée. Il sera appliqué de façon rétroactive et directement sur les factures.

Séance levée à 20h40

M. Didier CORVEY-BIRON,
Maire et Président de Séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Corvey-Biron', written over a horizontal line.

Régis LACROIX,
Conseiller et Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'R. Lacroix', written over a horizontal line.